

20/04/2020

PREVISIONS D'ACTIVITE POUR LE SECTEUR DES VOYAGISTES*(1)

Cette étude porte sur cinq catégories d'acteurs du tourisme dont l'activité ne suit pas les mêmes cycles :

- Les agences de voyages (on et off line) et tour-opérateurs
- Les organisateurs de voyages de groupes (groupistes)
- Les organisateurs de voyages scolaires et de colonies de vacances
- Les TMC : déplacements à caractère professionnels des collaborateurs des entreprises.
- Les acteurs du « voyage en France » : réceptifs de clientèles étrangère et nationale.
- Les opérateurs du MICE (Meeting, Incentives, Congrès, Evènementiel).

Les agences de voyages et tour-opérateurs

Le poids relatif de chaque trimestre (en volume d'affaires des départs en vacances) est le suivant :

1° trimestre :22% ; 2° trimestre : 25% ; 3° trimestre : 32% (dont 13% pour le seul mois d'août) ; 4° trimestre : 21%

Nous retenons comme hypothèse la levée progressive du confinement en mai- juin, assortie d'une ouverture progressive et limitée des frontières au cours de l'été. La France sera la destination prioritaire (ou exclusive) des vacances d'été. La fréquentation des destinations étrangères habituelles : Espagne, Grèce, Tunisie, Croatie, Italie, dépendra des levées des contraintes de santé publique dans ces pays et en France à l'égard des voyageurs en provenance de ces destinations, ainsi que de la perception par les voyageurs de la sécurité sanitaire

Cette hypothèse ne prend en compte ni une seconde crise sanitaire, ni un éventuel raccourcissement des vacances scolaires d'été et de novembre.

Dans cette hypothèse, les agents de voyages et tour-opérateurs partagent l'analyse suivante en termes de départs effectifs (et non de réservations) :

- 1° trimestre 2020 : - 21% (2) *Normal en janvier-février ; baisse à destination de l'Asie depuis mi-février, chute brutale à partir du 15 mars. Les opérateurs situés dans les DOM ont subi pour cette période une baisse de 40% en raison de l'arrêt des activités de croisière (accueil des croisiéristes et vente de croisières) qui est prioritaire pour ces acteurs.*
- 2° trimestre : de - 95% à - 100% *malgré la permanence d'une masse salariale maintenue – au moins jusqu'au 18 avril - à un niveau de l'ordre de 40% par rapport à une année normale.*
- 3° trimestre : - 80% *Les opérateurs dépendant uniquement des voyages Afrique du Nord, Europe centrale hors espace Schengen ou long courrier verront leur activité réduite de 95 à 100%.*
- 4° trimestre : - 70% *Mais visibilité très réduite.*

Les croisiéristes n'envisagent aucun redémarrage d'activité avant décembre 2020.

L'activité globale de la période avril – décembre 2020 subira une chute supérieure à 85% par rapport à une année normale.

Les « groupistes » : L'activité se répartit ainsi : 1° et 2° trimestre : 30% chacun, 3° et 4° trimestre : 20% chacun.

L'activité a baissé de 50 % au premier trimestre

Elle sera en baisse de 100% au deuxième et troisième trimestre ; Cette baisse est estimée à plus de 60% pour le dernier trimestre de 2020.

L'activité globale de la période avril – décembre 2020 subira une chute supérieure à 90%.

Les organisateurs de voyages scolaires : La principale saison est le printemps

1. Poids de chaque trimestre pour les organisateurs de voyages scolaires

1° trimestre : 30 %, 2° trimestre : 50 %, 3° trimestre : 5 %, 4° trimestre : 15 %.

Prévisions 2020 :

- 1° trimestre : - 60 % *en raison de l'arrêt des VSE le 1^{er} mars sur injonction ministérielle*
- 2° trimestre : - 100 % *fermeture des écoles et même si réouverture en juin pas de voyages autorisés par le MEN*
- 3° trimestre : - 100 %
- 4° trimestre : - 60% *visibilité réduite. Dépend de la décision du MEN d'autoriser voyages à l'automne.*

L'activité globale de la période avril – décembre 2020 subira une chute de l'ordre de 92%.

Les organisateurs de colonies de vacances (ACM > Accueil Collectifs de Mineurs)

Les colonies ont lieu pendant les vacances scolaires.

Poids de chaque trimestre : 1° trimestre (vacances d'hiver) 10 %, 2° trimestre (vacances de printemps) 10 %, 3° trimestre (vacances d'été) 70 % (Juillet 50 % / Août 20 %) et 4° trimestre (vacances de Toussaint et Noël) 10%

Prévisions 2020 :

- 1° trimestre : Réalisé ; *soit 10 % du CA de l'année*
- 2° trimestre : - 100 % *fermeture des ACM pour les vacances de Printemps*
- 3° trimestre : - 100 % *si ACM organisés à l'étranger. Pas de visibilité pour les ACM en France dont l'organisation semble cependant plus envisageable qu'à l'étranger*
- 4° trimestre : -50% *Faible visibilité.*

L'activité globale de la période avril – décembre 2020 subira une chute de l'ordre de 95%.

Les TMC (agences de voyages spécialisées dans le traitement des déplacements professionnels des collaborateurs des entreprises).

L'activité annuelle est répartie ainsi : 1° trimestre 28%, 2° trimestre 27%, 3° trimestre : 20% et 4° trimestre : 25%

Il n'y aura pas de démarrage significatif des déplacements professionnels en juillet – Août. Seul un léger rebond des déplacements est envisageable en septembre, avec une très lente montée en puissance en fin d'année. Le niveau 2019 des déplacements sera atteint, au mieux, en 2022.

Une masse salariale importante est actuellement nécessaire pour traiter les avoirs établis par les compagnies aériennes, avec des méthodes et des durées non coordonnées, en violation du règlement européen 261/2004.

L'activité globale de la période avril – décembre 2020 subira une chute de l'ordre de 70%.

Tourisme en France : Opérateurs de Loisirs / Réceptifs Tours & Activities

Profil de ces acteurs : s'adressent majoritairement à une clientèle touristique étrangère individuelle venant découvrir Paris et la France.

90% de clientèle étrangère sur le segment Tours & Activities proposant des excursions & visites thématiques à la journée. Ce segment est fortement intermédié (>50%).

L'hypothèse repose sur un confinement levé très progressivement, ne permettant pas une libre circulation début juillet de la clientèle étrangère européenne ou non en France, assorti d'une ouverture progressive des frontières uniquement sur le dernier trimestre de l'année pour la clientèle notamment américaine.

Cette hypothèse ne prend pas en compte un confinement supplémentaire des pays européens ou du reste du monde qui ne serait pas connu à cette date.

Le poids relatif de chaque trimestre (en volume d'affaires des activités réalisées en France sur la période concernée) sur une année d'activité normale de 2019 est le suivant :

1° trimestre : 11% ; 2° trimestre : 33% (dont 13% pour juin) ; 3° trimestre : 36% (dont 13% pour juillet) ; 4° trimestre : 20%

La clientèle individuelle européenne revient progressivement souhaitant tout de même visiter la France sur des séjours de plus courte durée, sous réserve d'une reprise du trafic aérien et d'une liberté de circulation au sein de l'espace Schengen.

Clientèle attendue avec un profil plus aisé, davantage de couples, peu de familles, séjours thématiques romantique, découverte, gastronomique.

Source de cette clientèle : Scandinavie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Angleterre dans une moindre mesure Espagne et Italie, selon les mesures de sécurité sanitaire qui seront toujours en vigueur.

Sur le dernier trimestre la clientèle américaine revient à Paris et en France, clientèle de 45 ans et plus, profil couple pour de courts séjours en Europe.

Recours plus important aux professionnels du tourisme pour accompagner et organiser leur déplacements et activités sur place avec une demande plus forte de déplacements privatisés et sécurisés.

Dans cette hypothèse, les Opérateurs de loisirs / Tours & Activities partent sur l'analyse suivante :

- 1° trimestre 2020 : - 17% *janvier-février ont représenté une performance correcte vs 2019. Baisse de la clientèle asiatique depuis le 24 janvier. Chute brutale à partir du 5 mars des réservations et arrivées de la clientèle européenne et reste du monde.*
- 2° trimestre : - 100%
- 3° trimestre : - 91%
- 4° trimestre : - 54%

L'activité globale d'avril à décembre 2020 sera en retrait de 85%

MICE : Meeting, Incentives, Congrès, Evènementiel

Dès début mars, toutes les manifestations de mars et avril ont été annulées très rapidement (incentives à l'étranger, séminaires France, congrès). Lors de l'annonce du confinement ce sont tous les événements de mai à juillet qui ont été annulés. Quelques-uns ont été reportés au quatrième trimestre, d'autres en 2021.

Aujourd'hui, les opérateurs reçoivent des annulations d'évènements programmés fin août et début septembre.

70% des événements sont reportés sur 2021, ce qui a pour conséquence une perte sèche sur 2020.

En matière de saisonnalité, janvier, mars, avril, juin et mi-juillet représentent 70% des événements qui reprennent ensuite de mi-septembre à novembre.

Prévisions 2020 :

- 1° trimestre : - 30%
- 2° trimestre : - 95%
- 3° trimestre : - 95% (saison creuse)
- 4° trimestre : - 60% (à condition que les rassemblements de plus de 500 personnes soient autorisés).

L'activité de la période avril - décembre 2020 sera en retrait de 80%

Focus : congrès scientifiques et médicaux :

Difficile de parler de saisonnalité réelle en matière de congrès scientifiques et médicaux, même si on constate une concentration de manifestations entre mars et fin juin, puis entre fin août et fin novembre.

- L'activité du 1° trimestre a été correcte... jusqu'au 10 mars : 80% de l'activité vs 2019.
- Aucun congrès ne se tiendra au 2° trimestre, alors même que c'est la grosse saison.
- Une petite reprise est envisageable au 3° trimestre, certains congrès prévus entre avril et juin ayant été reportés entre septembre et novembre... sous réserve que les frontières soient ouvertes.
- Le 4° trimestre devrait être meilleur sans pour autant atteindre son plein potentiel.

Au final, la baisse de marge brute 2020 devrait dépasser 50%.

Impact de la crise sur l'APST

L'effondrement prévisible de l'activité des différents acteurs du secteur des voyages entraînera des défaillances dans un délai bref pour les entreprises qui ne disposent pas de la trésorerie des clients ou dont les fonds propres sont insuffisants. A moyen terme - 6 à 12 mois - pour les entreprises mieux capitalisées, quelle que soit leur taille ; et, pour celles qui en disposent, au terme de l'utilisation de la trésorerie préservée grâce aux avoirs de l'ordonnance du 25 mars.

Les garants financiers seront amenés à intervenir. L'organe principal de garantie financière, APST, déjà fragilisé par la faillite Thomas Cook, ne sera pas en mesure de faire face à ces défaillances et de protéger les fonds déposés par les clients.

Dans l'ensemble des pays européens le coût des défaillances est estimé à 15 à 20% des montants garantis, soit pour la France entre 200 et 300 millions d'euros. Non seulement l'Etat devra intervenir, mais les voyagistes, ne trouvant plus de garant (imposé par la loi), devront cesser leur activité, d'autant que les garants privés qui détiennent 30% du marché font déjà preuve de frilosité en durcissant leurs demandes de contre-garanties.

**(1) Le terme de « voyagiste » regroupe le champ des adhérents des Entreprises du Voyage (EdV) et inclut les agences de voyages (on et off line), les TMC (voyages d'affaires), les tour-opérateurs, les croisiéristes, les groupistes, les organisateurs de voyages d'affaires, les spécialistes du MICE et des congrès.*

**(2) Les chiffres sont donnés en pourcentage de l'activité effective en matière de départs de la même période de 2019.*

Contact

Valérie BONED, Secrétaire Générale, Les Entreprises du Voyage

Tel : 06 22 65 38 90

Email : v.boned@entreprisesduvoyage.org